

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 AVRIL 2011**

### **N° 3 – 89 / 2011 : POLITIQUE DE LA VILLE – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'ALBIGEOIS – RENOUELEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION INTER PLIE DU TARN**

Pilote : Territoire d'Agglomération, Habitat et Solidarité

Autres services concernés : Finances et Budget

**Madame Maryse BERTRAND, rapporteur,**

L'association Inter PLIE du Tarn, dont la Communauté d'agglomération de l'albigeois est membre, est gestionnaire des financements pour la mise en œuvre des politiques d'insertion à l'échelle départementale, notamment au travers de subventions globales sur les fonds européens (FSE). Interplie du Tarn a ouvert en mars 2009, une ligne de trésorerie garantie par les collectivités territoriales membres de l'association afin d'assurer le paiement des opérateurs des PLIE, dans l'attente du versement des crédits européens. Le versement des participations du FSE est retardé du fait de dysfonctionnement du logiciel de remontée des dépenses (Présage) et les délais d'instruction des dossiers.

La Communauté d'agglomération s'est portée garante en 2009 et 2010. Cette garantie est caduque depuis le 28 février 2011.

Le Conseil d'administration de l'association Inter PLIE a donc proposé de renouveler une ligne de trésorerie garantie par les collectivités territoriales membre de l'association.

La ligne de trésorerie à garantir se répartirait comme suit :

- opérateurs de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois : 175 000 € maximum
- opérateurs de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet : 150 000 € maximum.
- opérateurs de la Communauté de communes du Carmausin : 150 000 euros

Les modalités de l'offre de ligne de trésorerie faite à l'association Inter PLIE sont exposées dans les fiches jointes en annexe.

Je vous propose donc de donner la garantie de la Communauté d'agglomération à l'association Inter PLIE à hauteur de 50 % de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Banque populaire occitane, pour un montant maximum de 175 000 € et pour une durée de 12 mois.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2252-1 et D1511-32,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie solidarité et du bureau communautaire.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

☞ **DÉCIDE D'ACCORDER** la garantie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à l'association Inter PLIE à hauteur de 50 % de la ligne de trésorerie contractée auprès de la

Banque populaire occitane, pour un montant maximum de 175 000 € et pour une durée de douze mois aux conditions fixées dans les fiches jointes en annexe.

↳ **S'ENGAGE**, en cas de défaillance de l'emprunteur, à effectuer les remboursements prévus sur simple demande du prêteur.

↳ **AUTORISE** le Président à intervenir au contrat qui sera passé entre l'emprunteur et l'organisme prêteur.

Pour extrait conforme,  
Fait le 26 Avril 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

Annexe n°\_\_ de la délibération n°

Objet : Trésorerie

Conditions de financement en date du 14/03/2011, valables jusqu'au 14/04/2011 et sous réserve d'étude et de bonne fin du dossier :

- x Ligne de Trésorerie
  - Prêt relais
  - Proposition à taux fixe classique.
  - Proposition à taux fixe avec amortissement constant du capital.
  - Proposition à taux fixe avec première échéance anticipée.
  
  - Proposition à taux fixe avec franchise d'amortissement.
  - Proposition à taux fixe avec une première échéance différée.
  - Proposition à taux variable.
- Disponibilité des fonds
  - ✓ Soit en totalité,
  - ✓ Soit partiellement,
- Frais de Dossier Pas de Frais de dossier
- Validité de l'offre : 1 mois
- Garantie Cautions des Communautés d'Agglomération concernées
- Documents à fournir :
  - ✓ Le dernier compte administratif
  - ✓ Le budget primitif de l'année en cours
  - ✓ Etats de la dette directe et dette garantie (si non annexés aux C.A.)
  - ✓ Délibération des collectivités pour renouveler leur garantie

Ce document n'est en aucune façon une offre de crédit et n'a aucune valeur contractuelle.

Le 14 mars 2011

<b>OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE</b>	
Montant	175 000,00 €
Durée du contrat	12 mois
Index	EONIA Mensuel (T4M) 0,6780% <b>28/02/2011</b>
Marge	0,90%
Taux (à titre indicatif à ce jour)	1,5780% (marge comprise)
Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation	Le déblocage de cette ligne de crédit peut être effectuée en une seule fois ou par tirages successifs d'un montant minimum de 10 000 € au gré des besoins de l'emprunteur dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués.
Appel de fonds	Pour un versement à J, la demande de fonds devra parvenir à la Banque Populaire Occitane à J avant 10 heures. Les versements seront effectués par virement.
Remboursement de fonds	Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la Banque Populaire Occitane.
Dates de valeur - sur appels de fonds - sur remboursements de fonds	Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts s'achève le jour de l'encaissement effectif des fonds par la Banque Populaire Occitane.
Modalités de décompte des intérêts	Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont payables chaque trimestre.
Soit : pour une utilisation en totalité sur 12 mois	690,38 € par trimestre
Commission de réservation sur le montant du Concours payée flat et d'avance	Néant
Validité de l'offre	1 mois
Ce document n'est en aucune façon une offre de crédit et n'a aucune valeur contractuelle	

<b>OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE</b>	
Montant	150 000,00 €
Durée du contrat	12 mois
Index	EURIBOR 3 mois 1,0870% <b>28/02/2011</b>
Marge	0,90%
Taux ( <i>à titre indicatif à ce jour</i> )	1,9870% (marge comprise)
Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation	Le déblocage de cette ligne de crédit peut être effectuée en une seule fois ou par tirages successifs d'un montant minimum de 25000 € au gré des besoins de l'emprunteur dans la limite du montant restant disponible sur l'engagement global de la ligne, déduction faite du montant des tirages déjà effectués.
Appel de fonds	Pour un versement à J, la demande de fonds devra parvenir à la Banque Populaire Occitane à J avant 10 heures. Les versements seront effectués par virement.
Remboursement de fonds	Les remboursements de fonds se feront par virement au profit de la Banque Populaire Occitane.
Dates de valeur - sur appels de fonds - sur remboursements de fonds	Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts s'achève le jour de l'encaissement effectif des fonds par la Banque Populaire Occitane.
Modalités de décompte des intérêts	Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil en référence à l'index choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours. Les intérêts sont payables chaque trimestre.
<b>Soit :</b>	<b>745,13 € par trimestre</b>
Commission de réservation sur le montant du Concours payée flat et d'avance	Néant
Validité de l'offre	1 mois
Ce document n'est en aucune façon une offre de crédit et n'a aucune valeur contractuelle	